

PROGRAMME DES EXAMENS DE FIN D'ANNEE ET DES CONCOURS - INSTRUMENTS A VENT -
--

Remarques préliminaires:

- Les imposés (gammes/morceaux) sont publiés 6 cours avant les examens.
- Les études et morceaux au choix doivent correspondre au niveau de difficulté de l'année d'études dans laquelle l'élève se présente.
- Les gammes sont à jouer par cœur.
- (*) = avec accompagnement au piano
- (**) Lecture à vue : 16 à 24 mesures (jusqu'à 36 mesures en moyen et spécialisé). Au concours, l'élève peut consulter la lecture pendant 1'-2' (sans la jouer) et cela dans la salle de concours.
- Programmes d'études et d'examens arrêtés sur le plan national (diplômes du 1^{er} cycle, 1^{ère} mention, diplôme de la division moyenne, 1^{er} prix). Veuillez consulter les programmes d'études respectifs.

DENOMINATION	LIEU + PROGRAMME D'EXAMENS
	Sur le plan local
Initiation instrumentale	Programme libre
DIVISION INFERIEURE	
Inférieur 1 - 1^{ère} année	Programme libre
Inférieur 1 – 2^e année	deux études ou morceaux au choix (gammes ad libitum)
Inférieur 2 – 1^{ère} année	deux gammes au choix par coeur deux études ou morceaux au choix (technique/mélodique)
Inférieur 3 – 1^{ère} année	deux gammes maj. + relatives min. au choix par coeur ou une étude à caractère de gamme deux études ou morceaux au choix (technique/mélodique)
Certificat de participation Inférieur 1/2/3 – 1 ^{ère} année Inférieur 1/2/3 – 2 ^e année	nécessite l'autorisation de la direction de l'Ecole une gamme au choix ou une étude à caractère de gamme et une étude au choix (une étude en Inférieur 1)
	Sur le plan régional
Inférieur 2 – 2^e année Diplôme du 1^{er} cycle	une épreuve d'admission: -gammes imposées par cœur (suivant programme national) -deux études dont une à choisir obligatoirement du pool officiel déterminé au niveau national une épreuve publique: -un morceau imposé (*) -un morceau au choix (*)
Inférieur 3 – 2^e année Certificat de la 2^e mention	une épreuve d'admission: -deux gammes maj. + relatives min. au choix par coeur <u>ou</u> <u>une étude à caractère de gamme</u> -deux études au choix de styles différents dont: - une étude chantante et expressive - une étude (technique/rythmique) une épreuve publique: -deux morceaux au choix de styles différents (*)

Inférieur 4 – 1^{ère} année (et certificats de participation Inférieur 4 – 1 ^{ère} année et Inférieur 4 – 2 ^e année)	deux gammes maj. + relatives min. au choix par cœur une étude technique un morceau au choix avec accompagnement au piano)
Inférieur 4 – 2^e année Diplôme de la 1^{ère} mention	une épreuve d'admission: -deux gammes maj. + relatives min. imposées par cœur (suivant programme national) -une lecture à vue (**) -trois études dont une à choisir obligatoirement du pool officiel déterminé au niveau national une épreuve publique: -un morceau imposé (*) -deux morceaux au choix (*)
DIVISION MOYENNE	Sur le plan régional
Moyen 1 / Moyen 2 - 1^{ère} année (et certificats de participation Moyen 1/ Moyen 2 – 1 ^{ère} année et Moyen 1/ Moyen 2 – 2 ^e année)	deux gammes maj. + relatives min. au choix par cœur <u>ou une étude à caractère de gamme</u> une étude technique un morceau au choix avec accompagnement au piano
Moyen 1 - 2e année (Certificat du 2^e accessit/ diplôme de la division moyenne)	une épreuve d'admission: -deux gammes maj. + relatives min. imposées par cœur - <u>une lecture à vue (**)</u> -trois études une épreuve publique: -un morceau imposé (*) -deux morceaux au choix (*)
Moyen 2 – 2^e année 2e année Diplôme de la division moyenne	une épreuve d'admission: -deux gammes maj. + relatives min. imposées par cœur - <u>une lecture à vue (**)</u> -trois études dont une à choisir obligatoirement du pool officiel déterminé au niveau (programme des petits cuivres : au choix une œuvre pour trompette seule et une étude accompagnée) une épreuve publique: -un morceau imposé (*) -deux morceaux au choix (*)